



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité Sainte-Aurélie
Beauce - Sud

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT # 04-2015, 05-2015 et 06-2015

« Projets de règlements numéros 04-2015, 05-2015 et 06-2015 aux fins de modifier les règlements numéros, 08-2007 ET 09-2007, intitulés respectivement règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction » et « règlement de zonage », et aux fins d'abroger et de remplacer le règlement de lotissement 10-2007, de façon à

- procéder à la concordance avec le nouveau règlement #118-14 de la MRC des Etchemins relatif au schéma d'aménagement et de développement ;
- corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'applications ;
- ajuster la réglementation en fonction du nouveau règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
Andrée-Anne Verreault CPA, CA, directrice générale | secrétaire-trésorière de
la susdite Municipalité,**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption lors de la séance ordinaire du 7 avril 2015, des projets de règlements intitulés respectivement :

- PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2015 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 08-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION » DE FAÇON À CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS ET DE FAÇON À PROCÉDER À LA CONCORDANCE AVEC LE RÈGLEMENT Q-2, r.35.2 DU MINISTÈRE CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION;
- PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2015 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 09-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À PROCÉDER À LA CONCORDANCE AVEC LE NOUVEAU RÈGLEMENT #118-14 DE LA MRC DES ETCHEMINS RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ET DE FAÇON À CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS;
- PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2015 AUX FINS D'ABROGER ET DE REMPLACER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 10-2007;

tiendra une assemblée publique de consultation le 4 mai 2015 à compter de 18h45, dans la salle du conseil située au 149 chemin des Bois-Francis, Sainte-Aurélie, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE les descriptions suivantes résument respectivement les modifications apportées aux règlements 08-2007, 09-2007 et 10-2007:

Règlement # 04-2015 (Permis & certificats) :

- Amélioration des normes administratives ;
- Modification de la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation en lien avec le nouveau règlement du ministère sur le prélèvement des eaux et leur protection ;
- Exigences liées à une demande d'autorisation pour le prélèvement des eaux.

Règlement # 05-2015 (Zonage)

- Ajustement de la terminologie pour l'application de la réglementation d'urbanisme;
- Précisions supplémentaires appliquées pour certaines classes d'usage;
- Bonifier les normes d'implantation pour les propriétés riveraines ;
- Amélioration de l'usage « abri pour animaux isolé du bâtiment principal » ;
- Modification des normes concernant les conteneurs de transport;
- Amélioration de certains articles présentant des difficultés d'application des règlements d'urbanisme;
- Bonifier l'affichage;
- Instaurer des normes pour la protection des milieux humides;
- Ajustement des articles concernés par le nouveau règlement du ministère concernant le prélèvement des eaux et leur protection ;
- Modifier les normes pour les éoliennes domestiques ;
- Ajout de normes pour les *campings* ;
- Ajout des normes pour les éoliennes commerciales ;

Règlement # 06-2015 (abroge le règlement de lotissement)

- Restructuration complète du règlement en fonction de la rénovation cadastrale;
- Ajout d'exemptions sur l'application des normes minimales de lotissement;
- Modification des normes pour un chemin sans issu;

QUE ces projets de règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Sainte-Aurélie Beauce Sud ce 9^{ème} jour du mois d'avril 2015.



Andrée-Anne Verreault, CPA, CA
Directrice générale | Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Sainte-Aurélie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé au bureau municipal, situé au 151A chemin des Bois-Francs, ainsi qu'à la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce, située au 164 chemin des Bois-Francs, entre 8h00 et 16h30, le 9^{ème} jour du mois d'avril de l'année deux mille quinze (2015).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^{ème} jour du mois d'avril de l'année deux mille quinze (2015).



Andrée-Anne Verreault, CPA, CA
Directrice générale | Secrétaire-trésorière